République Française Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES



## MAIRIE D'YDES

① 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 036-2023 - VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU SATIONNEMENT LA GARE DE SAIGNES POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES

## Monsieur le Maire de la commune de Ydes.

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28;

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2213-1 à L 2213-6 ; Vu la demande des Services Techniques Municipaux en date du 09 mai 2023,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de raccordement des eaux usées, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation et le stationnement,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Du **Jeudi 11 mai 2023 à 7 heures au Vendredi 12 mai à 18 heures**, la circulation et le stationnement seront interdits sur la portion de la voie communale à la gare de Saignes , de l'angle de la route départementale RD 315 à l'angle de la route départementale RD 15. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de chantier, d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur ; la fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les Services Techniques Municipaux chargés des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>ARTICLE 4</u> : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Ydes.

<u>ARTICLE 5</u>: Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Ydes,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes,
- Monsieur Didier PAPON responsable des Services Techniques Municipaux

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Ydes, le 10 mai 2023





Plan de situation – fermeture de la route pour raccordement EU les 11 et 12 mai 2023 avec déviation dans les deux sens par le giratoire des 4 routes